



Comment garantir le règlement de l'article 700 en cas de liquidation

Par **ramisg85**, le **02/11/2019** à **15:43**

Bonjour à tous;

j'explique rapidement le contexte, je suis en procédure devant un tribunal professionnel contre mon employeur, après 5 ans de combats

je gagne haut la main le procès sauf que mon employeur 6 mois avant le verdict place l'entreprise en liquidation, un mandataire liquidateur et mandaté pour la liquidation.

Mon avocate m'écrit un conte rendu mais il y a quelques lignes qui m'intriguent : j'obtiens également 3000 € sur le fondement de l'article 700 du Code de procédure civile c'est-à-dire pour les honoraires d'avocat devant la Cour, étant observé que l'AGS ne garantit pas cette créance, dont j'ignore en conséquence si elle sera payée et à quelle date, qui est une créance chirographaire qui incombe uniquement à la liquidation judiciaire.

Je sollicite le règlement des sommes dues à mon contradicteur.

Dans ce cas comment faire pour récupérer les sommes correspondant à l'article 700, (envoyer un huissier directement ou autres méthodes).

Merci de votre aide

Par **P.M.**, le **03/11/2019** à **23:07**

Bonjour,

Je ne sais pas où vous voudriez envoyer un Huissier, mais cela ne servirait à rien de plus qu'à vous causer des frais supplémentaires inutiles...